

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MAI 09

Ordre du jour :

- **Etude technico-économique, projet de réseau d'assainissement à Penvern, demande de subvention**

Par délibération du 16 janvier 2009, le cabinet ING Concept se voyait confier une mission d'étude relative au projet d'extension du réseau d'assainissement de la Gare au lieu dit Penvern.

ING Concept a étudié la faisabilité de deux projets : réalisation d'un semi collectif avec station de traitement autonome ou raccordement de cette extension au réseau principal

Compte tenu des avantages et inconvénients des deux solutions il est proposé de réaliser un raccordement au réseau d'assainissement collectif

Montant estimatif des travaux 353 000 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **décide** de raccorder l'extension de l'assainissement entre La gare et Penvern au réseau collectif
- **Approuve** le projet tel que définit par ING Concept
- **Autorise** Monsieur le Maire à Lancer la consultation sous forme de procédure adaptée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires

- **Projet de remplacement de la canalisation d'eau entre la gare Penvern**

Après étude technico-économique, le conseil municipal a décidé d'étendre le réseau d'assainissement collectif de la gare à Penvern. Monsieur le Maire propose compte tenu des travaux à engager de réfléchir au renouvellement de la conduite d'eau existante dans le même périmètre.

Après consultation de la Nantaise des eaux, de l'historique des fuites sur ce tronçon et des failles de la défense incendie dans le secteur il est proposé de remplacer la conduite d'eau entre le lotissement de Ker an Haleb et Penvern.

Montant des travaux 105 000 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet et son estimatif
- **Autorise** Monsieur le Maire à Lancer la consultation sous forme de procédure adaptée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires

- **Programme voirie 2009, lancement de la consultation**

La commission voirie s'est réunie le 13 mai et a déterminé le programme de voirie pour l'année 2009 compte tenu des sommes inscrites au budget communal

Tranche ferme : Rue G Brassens, trottoirs et entrée cimetièrre (enverr'pack), Lot des fontaines en caniveau central en enrobé (1/2), Roz ar Bellec fossés (en régie) + enrobé, Rte de trévallan en fluxé, Coat Conval 60m enrobé,- et le lot de Ker an Haleb en voirie définitive (enrobé)

Tranche optionnelle N°1: entrée maison retraite en bicouche ou enrobé

Tranche optionnelle N°2 : la rue courte en enrobé + réseau fluvial en régie

Tranche optionnelle N°3: Quibiec , Talingoat, Roch Creizh en bicouche ou enrobé

Hors marché Kermorin point à temps

Rte du Cloître réalisation de purges et finition en tri couche (programme 08)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** le programme voirie et son estimatif
- **Autorise** Monsieur le Maire à Lancer la consultation sous forme de procédure adaptée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires

- **Demandes d'acquisitions de terrain- Breton – Gorce**

Monsieur **Alain BRETON** sollicite le conseil municipal pour l'acquisition d'un chemin entre le Cleuziou et la route menant à Ruvernisson

Après examen de la demande

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Ne souhaite pas donner suite à la demande formulée par Monsieur Alain Breton

Monsieur **Olivier GORCE** a sollicité le conseil municipal pour obtenir une convention de passage afin de desservir son terrain cadastré N°AE N°86

La commission voirie saisie de la demande donne un avis favorable à l'établissement d'une convention, de passage sur le terrain communal cadastré AE n°72 . En contre partie Monsieur Gorce cède un accès piéton le long de son terrain afin de créer un passage piéton reliant la rue du Bot On

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à établir une convention de passage
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires

- **Suppression passage à niveau 278, convention de maîtrise d'ouvrage RFF**

Dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, d'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes – Brest et Rennes – Quimper, il est prévu la suppression du passage à niveau 278 de Pleyber-Christ et la construction d'un pont-rail

Réseau Ferré de France est maître d'ouvrage de cette opération, études, travaux, réalisation d'un pont-rail et rétablissements routiers. Après réception, les ouvrages seront remis à la commune à elle d'en assurer l'entretien.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec RFF pour l'opération ci-dessus citée

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec RFF pour l'opération ci-dessus citée

- **Acquisition passage piéton impasse Calmette**

Dans le cadre du projet de création de cheminements piétons dans l'agglomération, la commune a l'opportunité d'acquérir une bande de terrain de 2 m le long de la propriété de Mr COUILL et de Melle BAILLET.

Contenance cadastrale : 64 ca

Somme proposée est de 5 000 € et la réalisation de la clôture à la charge de la commune

Compte tenu de l'intérêt technique de ce passage qui permet de relier le cœur du bourg à l'espace sportif,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** l'acquisition de terrain ci-proposée soit 64 ca

- **Fixe** le prix d'acquisition à 5 000 € et la réalisation d'une clôture consistant en un claustra posé sur un mur de deux parpaings.
- **Dit** que les frais afférents sont à la charge de la collectivité
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires

- **Enquêtes publique GAEC du Petit Hellin**

Une enquête publique s'est déroulée du 23 mars au 23 avril à Saint-Thégonnec en vue de l'extension de l'élevage porcin exploité par l'EARL du Petit HELLIN .

L'effectif après projet porte sur une augmentation de 542 animaux équivalents devant s'élever à 180 porcs reproducteurs, 1530 charcutiers, 900 porcelets

L'avis du conseil municipal est sollicité compte tenu du rayon d'affichage

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Note une erreur dans le plan d'épandage (parcelle ZE n°21 pour 1ha 44) Le commissaire enquêteur en a été informé
- Donne avis défavorable compte tenu de cet élément

- **Convention de mise à disposition Pascal Petitjean**

Au 01 avril dernier Monsieur Pascal Petitjean a pris la direction des services techniques municipaux. Son recrutement s'est fait conjointement avec la commune de Plounéour Menez qui souhaitait bénéficier de ses services à hauteur d'une journée semaine.

Compte tenu de l'accord antérieur, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le maire à signer :

- Une Convention de participation au recrutement
- Une convention de mise à disposition de Monsieur Petitjean à la commune de Plounéour Menez

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de participation au recrutement
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition

De Monsieur Pascal Petitjean à Plounéour Menez à hauteur de 7/35 ème

- **Adhésion au service de médecine préventive du CDG 29**

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le CDG 29 crée un service de médecine préventive dont il a confié l'exécution à la MSA pour une durée de 3 ans.

Il est proposé au conseil municipal de signer une convention cadre avec le CDG 29 afin de pouvoir adhérer au service de médecine préventive.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention cadre avec le CDG 29

- **Election Européennes 8h-18h**

Préparation de l'organisation des bureaux de vote

- **Limitation de la vitesse à Lesquiffiou itinéraire conseillé RD 712**

Suite à une rencontre avec le département au sujet de la vitesse sur la voie communale n° de la justice au vallon du Pont et du trafic supplémentaire engendré par l'aménagement routier de la rocade de Morlaix – Saint-Martin des champs . Le conseil Général apposera un panneau itinéraire conseillé au niveau de la justice pour diriger les véhicules vers l'ancienne RN12, la

commune limitera la vitesse à 60 KM sur la portion de la voie communale comprise entre la ferme de Lesquiffiou et Pont Pol. Cet arrêté sera transmis aux services de la gendarmerie.

- **Vallon du pont limitation de vitesse**

Lors de cette rencontre il a aussi été abordé la problème de vitesse sur l'ancienne RN12 au niveau du Vallon du Pont, des contrôles ont été effectués et montrent cette tendance. Le conseil général limitera à 70 KM/H la vitesse au lieu dit vallon du Pont.

- **PLH – engagement communal 2010-2013**

La commission Aménagement et Habitant de Morlaix communauté a acté le principe de déclinaison à l'échelle des 28 communes des objectifs de production de logements sociaux du PLH 2007-2012

Les objectifs ne sont pas atteints pour cette période et 111 logements restent à réaliser. Ils ont donc été répartis à l'échelle des cantons.

Pour le canton de Saint-Thégonnec, 30 logements sont à réaliser avant 2012. Il est proposé au conseil municipal de chiffrer un objectif communal en matière de réalisation de logements sociaux pour la période restant à courir du PLH

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- S'engage à la production de 10 logements sociaux d'ici à 2012

- **Tirage au sort Jurés d'assises**

Ont été tirés au sort : Mr Prigent Th, Mr Floch Daniel, Mr Gourvil Jean, Mr Crenn Gilles (72), Mr Fainant Eric, Mme Breton Jeannine

- **Subvention « COURIR »**

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention à l'association Courir à Pleyber afin de faire face à ses besoins de trésorerie dans l'organisation de la ronde des fougères devant se dérouler le 20 juin prochain

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Attribue 1 000.euros à courir à Pleyber au titre de leur subvention 2009

- **Fond de concours Morlaix communauté « résorption des points noirs chemins de randonnée**

Dans le cadre des actions de promotion et de développement de la Randonnée , Morlaix communauté prend en charge une partie des travaux d'aménagement identifiés et à mettre en œuvre afin d'améliorer leur praticabilité

Un point noir a été identifié au Treuscoat

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de fond de concours au bénéfice de Morlaix Communauté qui prend en charge les travaux : Le montant restant à la charge de la collectivité est de 341 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de fond de concours au bénéfice de Morlaix Communauté

- **Questions diverses**

- **Versement subv équilibre CCAS resto**

Le budget annexe CCAS restauration collective bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget général qui correspond à la différence entre le prix de revient du repas et le prix de vente du ticket cantine.

La trésorerie du CCAS étant différente de la trésorerie communale,

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à verser en 4 versement trimestriels la subvention d'équilibre

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Autorise le versement trimestriel de la subvention d'équilibre dans les limites de l'inscription budgétaire

- **Demande de subvention création d'une chaudière bois (le brug)**

Lors du conseil municipal du 16 janvier dernier, le conseil municipal confiait au bureau d'études DILASSER, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une chaufferie bois copeaux pour assurer le chauffage de la résidence du brug, ancienne et nouvelle.

Le BETDI Dilasser a effectué une étude de faisabilité qui s'élève à 217 520 €. plus les travaux de génie civil 54 880.euros HT

Montant total de l'opération 272 400 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Général afin de financer les travaux de la chaufferie bois

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve le dossier établi par le BETDI Dilasser
- Sollicite l'aide de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Général pour financer les travaux relatifs à la chaufferie bois copeaux

- **Création d'une commission d'accessibilité**

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées demande :

- Aux maires des communes de + de 5000 hts de créer une commission communale
- A tous les maires de prendre l'initiative d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie communale Ce plan de mise en accessibilité doit être élaboré pour le 31/12/2009. L'objectif est d'établir un état des lieux de l'accessibilité actuelle et d'estimer les aménagements nécessaires. Et ainsi de programmer les travaux à réaliser pour permettre à personne de se déplacer librement et en toute autonomie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Crée une commission d'accessibilité composée de : Jean-François CROGUENNEC, Martine DILASSER, Pascale QUERE, Nathalie GAOUYER en tant que membres élus, et de se rapprocher du collectifs handicapés pour nommer 2 à 4 personnes

- **Déplacement abri bus BRULUEC**

Avis favorable du Conseil municipal à la demande du service transports du Conseil Général

- **Compte rendu réunion SAFI Projet d'aménagement urbain Réunion : Info CM/ SAFI le 28/05 à 20h**

Les documents sont transmis au conseil municipal pour préparation de la réunion du jeudi 28 juin à 20 H

- **Projet de plateforme bois**

Un projet Morlaix communauté serait implanté au niveau de la zone de la Justice sur les terrains appartenant aux Kaolins. Morlaix Communauté doit finaliser le projet

- **Information**

- **Réunion assainissement Penvern 26 mai à 18h30 Porz Ruz**